

les soirs, et de 1 à 2 heures les dimanches et fêtes, jouèrent « leurs airs nationaux et d'autres chants ». Après eux, en octobre 1838, douze musiciens, italiens et allemands, furent chargés de régaler les consommateurs d'« ouvertures, morceaux d'opéras et valse de Strauss » qu'ils exécutaient « avec une précision digne d'un orchestre complet ». L'entrée du café était gratuite pendant les concerts.

Dans la Galerie — où un meuble mis en loterie était exposé en 1837 — les admirateurs d'Adolphe Nourrit offrirent, le 10 août de la même année, un banquet au fameux ténor qu'harangua Eugène de Lamerlière. Le 5 mai 1838, un bal, auquel assistèrent 800 personnes, fut donné, dans le même local, par les ouvriers typographes de Lyon, en l'honneur de leur patron, saint Jean-Porte-Latine. En 1839, Girard prêtait gracieusement sa salle au professeur de déclamation Cresp, qui y organisa plusieurs séances dramatiques.



La vogue dont jouissait le Café du Pavillon suscita naturellement bien des jalousies. Chaque fois que Girard agrandissait son établissement, ses « confrères » lui reprochaient, fort justement du reste, ce nouvel empiètement sur un terrain qui était place publique. Un de ceux-ci le dénonce, en août 1837, au commissaire de police du quartier et se plaint des « crits, champs et urlemens » qu'on entend, chaque soir, au Pavillon. En raison de ce tapage nocturne, Girard se voit infliger une contravention, « la première depuis dix-huit ans que je suis établi », écrit-il au *Journal du Commerce*, en s'indignant hautement, car chacun sait « la société de choix qui se réunit chaque jour » dans son café.

La même année, lorsqu'on place, sous les Tilleuls, cinq grands candélabres à gaz, un jaloux insinue que, si ces appareils ne donnent pas plus de lumière que certains réverbères des rues, la Promenade « est bien sûre de demeurer en son antique et immorale obscurité ».

En décembre 1838, une nouvelle « coalition » de limonadiers fait insérer, dans le *Journal du Commerce*, la pétition qu'elle a adressée au ministre de l'Intérieur, et qu'elle fait alors imprimer, pour demander que la loi soit égale pour tous. Grâce aux constructions successives des Girard, la place n'est plus symétrique. Elle est en outre empestée d'odeurs de cuisine ; des scènes peu décentes ont lieu dans le jardin, mal éclairé le soir... Pourquoi, d'ailleurs, le s<sup>r</sup> Girard est-il seul autorisé à laisser son établissement ouvert pendant une partie de la nuit ? En février 1839, les mêmes limonadiers font imprimer un *Deuxième mémoire à S. E. le ministre de l'Intérieur*. Parmi les signataires de ce factum, on trouve avec Th. Four, déjà nommé, le cafetier qui, en 1840, remplacera les Girard dans le Pavillon dont il réclame alors la démolition.

Vers la même époque, une « limonadière ambitieuse » menace de faire à la belle madame Girard une sérieuse concurrence. En 1839, le *Fanal du Commerce*, parlant du corps de garde qui va peut-être disparaître, demande « qu'on supprime, à plus forte